



Erreur de date d'audience sur convocation

Par **mijette_old**, le **30/11/2007 à 21:59**

voici mon cas:rnnapres une garde a vue pour conduite sous alccol, on m'a remis ma convocation à laquelle j'etais censee me rendre le 25 novembre, c'est à dire un dimanche. cela constitue t'il un vice de forme? si oui combien de temps prend la procédure d'annulation?rnmerci de vos réponses

Par **Jurigaby**, le **01/12/2007 à 12:51**

Bonjour.rnrnOui, c'est un vice de forme...rnMais n'allez surtout pas croire que cela annule toute la procédure..rnLa nullité ne touche que la citation en justice.rnrnAutrement dit, vous n'avez plus qu'à attendre que l'on vous délivre une nouvelle citation.